



# RÈGLEMENT DES RANDONNÉES

VTT

## LES SOURCES DE LA BORNE

### **Article Premier**

Le Comité d'Animation de Félines organise une journée sportive le dimanche 21 juillet 2024. Trois randonnées VTT sont ouvertes aux participants masculins et féminins, majeurs et mineurs sous la responsabilité de leurs parents/responsable légal à la date de l'événement.

### **Article 2 : Inscriptions**

Les inscriptions seront ouvertes dès 7h30 le jour-même et le départ est libre dès la validation de l'inscription.

Le bulletin d'inscription, disponible sur le site en version téléchargeable, dûment complété pour chacun des participants sera remis au stand des inscriptions le jour de l'événement.

### **Article 3 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité Civile souscrite auprès de la MAIF. L'organisation décline toute responsabilité pour tout accident immédiat et futur. Les assurés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

### **Article 4 : Sécurité – Secours**

Le service médical est assuré par une équipe de secouristes agréés et un médecin.

### **Article 5 : Ravitaillement**

Un ravitaillement sera mis en place sur le parcours familial de 10km, deux sur les parcours de 25km et 40km.

### **Article 6 : Couverture photographique et audiovisuelle**

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

### **Article 7 : Conditions générales**

Par le fait de leur inscription, les concurrents acceptent de se soumettre au présent règlement. Chaque participant s'engage à respecter l'environnement.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à felinesanime43@gmail.com, au 04 71 00 90 69 (Josiane), ou au 06 30 28 80 25 (Denis)